

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3181

5G et gel des procédures : quid des antennes existantes ?

Les différents médias annoncent cette semaine le gel des procédures concernant la 5G par le Département de l'environnement.

Il a ainsi choisi le principe de prudence, et décidé de geler les dossiers relatifs à la construction d'antennes sur le territoire cantonal dans l'attente d'une étude de l'Office fédéral de l'environnement, qui analysera les risques sur la santé et est attendue pour cet été.

Selon l'Office fédéral de la Communication, le Jura compte déjà six stations pour la 5G sur son territoire.

Ainsi, le Gouvernement peut-il indiquer ce qu'il advient de ces antennes durant cette période « moratoire » ? Peuvent-elles être exploitées ou pas durant cette période ?

Si l'étude devait effectivement conclure à des dangers pour la santé, que deviendront ces antennes ? Les permis délivrés seront-ils retirés ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 17 avril 2019

Anne Froidevaux